

**AGENCE GÉNÉRALE
DES ÉQUIPEMENTS ET PRODUITS DE SANTÉ**

Paris, le 11 septembre 2020

**INFORMATION A L'ATTENTION
DES PHARMACIENS DES HOPITAUX**



7, rue du Fer à Moulin - B.P.09
75221 PARIS Cedex 05
Standard : 01 46 69 13 13

13, rue Lavoisier
92023 NANTERRE Cedex
Standard : 01 46 69 13 13

**ETABLISSEMENT PHARMACEUTIQUE
DE L'AP-HP**

LE PHARMACIEN RESPONSABLE

Dr Claude BERNARD
Pharmacien des Hôpitaux

Ligne directe : 01 46 69 92 38
Télécopie : 01 46 69 13 01

claude.bernard@aphp.fr

CIB- RR-MPB-20-054

Envoi par courrier électronique uniquement

Objet : mise à jour du courrier du 13/12/2017

Chere Consoeur, Cher Confrère,

Nous vous avons informé le 13/12/2017 de l'arrêt de la fabrication de notre préparation hospitalière :

**ACIDES AMINES POUR LEUCINOSE DECOMPENSEE AP-HP
solution pour perfusion
Code AGEPS 0241548**

Ce courrier faisait suite à nos lettres du 10/10/2016 puis du 07/12/2016 vous informant que nous ne pouvions plus assurer à compter du 1er janvier 2017 l'approvisionnement de cette préparation hospitalière, du fait d'un arrêt de fabrication par le sous-traitant.

Depuis, les demandes des médecins des centres de références des maladies métaboliques pour cette préparation d'acides aminés par voie *M* restent nombreuses.

Un partenariat avec la société Orphan Europe est mis en place pour que cette interruption soit la plus temporaire possible, dans un contexte d'absence de médicaments avec autorisation de mise sur le marché dans cette indication.

Les développements progressent et la **reprise de la mise à disposition reste indéterminée**. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

Le Centre de référence des maladies métaboliques du CHU Necker-AP-HP (centre Ma.M.E.A) nous a demandé de bien vouloir rappeler aux pharmaciens et cliniciens que dans l'attente de cette remise à disposition ils peuvent revenir à la prise en charge antérieure :

« Un mélange d'acides aminés per os, par exemple celui habituellement pris par le malade, à la dose de 2g/kg/24h toutes les deux heures. En cas de vomissements ou de toute autre cause rendant impossible l'ingestion des acides aminés, administrer le mélange par nutrition entérale.

En cas de besoin ou d'absence d'amélioration du patient discuter les détoxifications extracorporelles. »

Nous vous remercions d'informer les professionnels de santé concernés au sein de votre établissement.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser de la gêne occasionnée et vous prions de croire, Chere Consoeur, Cher Confrère, à l'expression de nos confraternelles salutations.



Claude BERNARD
Pharmacien Responsable